

Ministry of Health
Office of Chief Medical Officer
of Health, Public Health
Box 12
Toronto, ON M7A 1N3
Fax.: 416 325-8412

Ministère de la Santé
Bureau du médecin hygiéniste en
chef, santé publique
Boîte à lettres 12
Toronto, ON M7A 1N3
Télec. :416 325-8412

Date : Le 8 juin 2026

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Partenaires du système de santé

DE : D^{re} Kate Bingham (médecin hygiéniste en chef adjointe)

OBJET : Surveillance de la colonisation par *Candida auris*

Chers collègues,

Je vous écris pour informer tous les partenaires du système de santé que le ministère de la Santé (le « ministère ») renforce la surveillance provinciale du *Candida auris* (*C. auris*). Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026, les bureaux de santé publique devront déclarer tous les cas de colonisation par *C. auris* au ministère et à Santé publique Ontario (SPO).

Bien que l'infection à *C. auris* soit actuellement désignée comme une maladie importante sur le plan de la santé publique en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, l'élargissement de la surveillance afin d'y inclure la colonisation par *C. auris* permettra de mieux cerner le fardeau que représente *C. auris* en Ontario et contribuera à renforcer la protection du système de santé. Pour prévenir l'apparition d'organismes multirésistants au sein des établissements de santé, il est nécessaire de mettre en place une approche intégrée en matière de surveillance, de prévention et de contrôle des infections entre les différents partenaires du système de santé. En tant que partenaires clés pour assurer une surveillance exhaustive, **je demande aux partenaires du système de santé de déclarer volontairement les nouveaux cas de colonisation par *C. auris* à leur bureau de santé publique local.** Une telle déclaration, y compris la divulgation de renseignements personnels sur la santé, serait autorisée en vertu de l'alinéa 39(2)a) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, car elle est effectuée pour l'application de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*.

Voici d'autres considérations clés pour les partenaires du système de santé :

Hôpitaux

- Outre la déclaration volontaire des cas de colonisation par *C. auris*, les hôpitaux peuvent envisager de mettre en place un programme de dépistage du *C. auris*, lorsque cela est possible, afin de faciliter le dépistage précoce et de contribuer à une meilleure compréhension du *C. auris* en Ontario.
- Pour connaître les pratiques exemplaires en matière de dépistage de *C. auris* et de mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI), veuillez consulter le [Guide provisoire de prévention et de contrôle du *Candida auris* du Comité consultatif provincial des maladies infectieuses \(CCPMI\)](#), ainsi que les [ressources sur *C. auris* mises à disposition par Santé publique Ontario](#).

Fournisseurs de soins de santé

- Mettre en œuvre les pratiques de PCI appropriées lors de la prestation de soins aux patients colonisés par *C. auris*.
- Pour connaître les pratiques exemplaires en matière de mesures de PCI, veuillez consulter le [Guide provisoire de prévention et de contrôle du *Candida auris* du Comité consultatif provincial des maladies infectieuses \(CCPMI\)](#), ainsi que les [ressources sur *C. auris* mises à disposition par Santé publique Ontario](#).

Laboratoires

- Dans le cadre de la surveillance provinciale et nationale des maladies infectieuses émergentes, tous les laboratoires qui ont identifié ou qui recherchent la présence de *C. auris* dans des échantillons cliniques ou environnementaux liés à des cas de patients (colonisation ou infection) sont invités à transmettre ces isolats à SPO.

Pour toute question relative à la déclaration des maladies, veuillez communiquer avec [votre bureau de santé publique local](#).

Nous vous remercions de votre collaboration continue et de votre contribution constante à la santé de la population ontarienne.

Cordialement,



D^{re} Kate Bingham, M.D., M. Sc., CCFP-EM, FRCPC

Médecin hygiéniste en chef adjointe, Ontario

C : Dr Kieran Michael Moore, médecin hygiéniste en chef et sous-ministre adjoint, santé publique

Liz Walker, directrice générale, Bureau du médecin hygiéniste en chef, santé publique

Jodi Melnychuk, directrice, Direction des politiques et des partenariats pour la protection de la santé

Michael Sherar, président-directeur général, Santé publique Ontario

D^{re} Sarah Wilson, directrice générale adjointe des services médicaux et du soutien aux systèmes, contrôle des maladies transmissibles, Santé publique Ontario

Catherine Wang, sous-ministre associée, soins cliniques et prestation des services

Matthew Anderson, président-directeur général, Santé Ontario